



Création d'un élevage canin ?

Par **déborah**, le **22/07/2009** à **09:35**

Bonjour,
je me presente déborah du 06, je reve de créer mon élevage canin j'ai obtenue mon C.E.T.A.C l'année dernière et en septembre je vais suivre une formation de technicien agricole spécialité élevage canin. Je voudrais savoir et connaître en détails les formalités à effectuer pour la création d'un élevage canin est-ce possible ?

Par **suyenbop**, le **24/07/2009** à **20:48**

en termes de Droit, 1 élevage canin est 1 installation classée;
1 installation classée ne peut être érigée que dans des zones prévues à cet effet.
il convient également de monter 1 dossier "installation classée" c'est 1 procédure assez lourde ; renseignez-vous en Préfecture.
voir aussi notre BLOG :
<http://www.legavox.fr/blog/suyenbop/modules/presentation.php>